

# Stratégie Territoriale pour la Prévention des Risques en Montagne

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

## Annexes



Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

33, route de la Lauzière

05230 La Bâtie-Neuve

Tel : 04.92.50.20.50

[gemapi@ccspva.com](mailto:gemapi@ccspva.com)

Communauté de Communes





## 7.1 : Fiches actions

L'ensemble des fiches action proposées ci-après sont partie intégrante du programme du STePRiM d'intention. Elles concernent toutes le territoire de la communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA), porteur de la présente candidature.

Au stade du STePRiM d'intention, il s'agit pour la collectivité de collecter des données manquantes et d'en faire profiter les diverses maîtrises d'ouvrage compétentes en matière de risque, de façon à aboutir, à la fin de cette première partie du projet, sur une programmation concertée et cohérente à l'ensemble du territoire en matière de gestion de risque.

Ces fiches actions seront pilotées par la CCSPVA et diffusées auprès des diverses maîtrises d'ouvrage via les comités techniques et comités de pilotage au cours du déroulement du projet.

L'animateur STePRiM proposé est un agent actuellement en poste au sein de la CCSPVA : Marine MARCOTTI. Jusqu'alors en charge de l'urbanisme et de la GEMAPI, son poste vient d'être aménagé (au 1<sup>er</sup> janvier 2020) afin de lui dégager le temps nécessaire pour la bonne réalisation de ses missions liées aux risques naturels (GEMAPI et STePRiM), la mission urbanisme ayant été confié à un nouvel agent. Vous trouverez l'organigramme de la collectivité en pièce jointe. Il semblait pertinent pour la collectivité d'avoir un agent possédant déjà une bonne connaissance du territoire et ayant acquis une certaine légitimité auprès des élus pour mener à bien le projet STePRiM.

D'un point de vue financier, la CCSPVA récupère le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée, dit FC TVA (représentant 16,404% du TTC). Ce fonds est éligible pour tout ce qui concerne l'investissement, que ce soit les travaux où les études suivies de travaux. Dans le cadre du projet StePRiM, les actions mises en œuvre seront financées via le budget général. Ce dernier étant un budget TTC (sur lequel la collectivité récupère le FC TVA), il nous semble donc pertinent d'indiquer le montant TTC pour les fiches actions non éligibles au FC TVA et les montants HT pour les fiches actions éligibles à ce dernier.

Il paraît également intéressant de préciser que la collectivité lève une taxe GEMAPI à hauteur de 11€ par habitants, soit pour les 8 408 habitants population DGF recensés en 2019 une taxe de 92 488 € levée pour l'année 2020, lui permettant d'envisager le programme proposé ci-après.

## Table des matières

### Axe 0 : Animation et pilotage

FA 0.1 : Animation et pilotage du STePRiM d'intention .....	4
FA 0.2 : Bilan du STePRiM d'intention et préparation du STePRiM complet.....	6

### Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

FA 1.1 : Complément de connaissances sur les aléas .....	8
FA 1.2 : Préciser les enjeux sur le territoire .....	11
FA 1.3 : Inventaire et diagnostic des ouvrages de protection .....	13
FA 1.4 : Sensibilisation des acteurs locaux à la concertation et à l'exposition du territoire aux risques naturels.....	16
FA 1.5 : Croisement aléas/ enjeux et mise en évidence des secteurs de risques.....	19
FA 1.6 : Constitution d'une liste d'actions de gestion des risques naturels en montagne.....	21
FA 1.7 : Réalisation d'actions de communication sur les risques naturels du territoire à destination des résidents et de la population touristique.....	23
FA 1.8 : Sensibilisation des acteurs locaux à la notion de résilience des territoires.....	27
FA 1.9 : Complément de connaissances sur la reprise des aléas gravitaires en cas de feu de forêt	30
FA 1.10 : Analyse de la pertinence économique d'actions de protection contre les aléas de montagne .....	32

### Axe 2 : Prévision et surveillance des risques naturels

FA 2.1 : Diagnostic et inventaire des dispositifs et capteurs de surveillance et d'alerte en place du territoire.....	35
FA 2.2 : Etude de la pertinence de la mise en place d'un système de surveillance et d'alerte à l'échelle de l'intercommunalité ou de portions de territoire .....	37

### Axe 3 : Alerte et gestion de crise

FA 3.1 : Création d'un guide méthodologique pour l'élaboration de PCS et de DICRIM à destination des communes .....	39
---	----

### Axe 4 : Prise en compte du risque dans l'urbanisme

FA 4.1 : Croisement des bases de données SIG urbanisme et aléas actualisées .....	42
FA 4.2 : Aléas et facteurs d'accroissement du risque liés à l'urbanisation.....	44

### Axe 5 : Actions et travaux sur les biens visant à réduire leur vulnérabilité

FA 5.1 : Recensement et analyse de l'exposition aux risques des enjeux du territoire .....	46
--	----

### Axe 6 : Travaux de protection active

FA 6.1 : Elaboration du plan d'entretien de la végétation des torrents .....	48
FA 6.2 : Etudes des rases et ravins sans exutoires du territoire Durancien.....	50

### Axe 7 : Travaux de protection passive

FA 7.1 : Réalisation de l'étude de danger du système d'endiguement du torrent du Devezet et déclaration de ce dernier .....	52
FA 7.2 : Réalisation du plan de gestion du transport solide et des risques d'inondation du torrent du Saint Pancrace.....	54

<b>Axe 0 : Animation</b>	
<b>Action 0.1 : Animation et pilotage du STePRiM d'intention</b>	<b>FA0.1</b>

*Action très prioritaire*

### **Objectif**

→ Mettre en œuvre et assurer le bon déroulement des actions du STePRiM d'intention.

### **Description de l'action**

L'animateur du STePRiM sera chargé de mettre en œuvre les actions du STePRiM d'intention. Il aura pour tâche la réalisation d'une partie des actions, qui peuvent être traitées en interne. Il sera également chargé d'assurer le suivi et le contrôle des actions confiées aux prestataires extérieurs, notamment par la rédaction des cahiers des charges des études, le suivi administratif, technique et financier.

De plus, il se devra de préparer, organiser et animer les instances de suivi du STePRiM (Comité technique et comité de pilotage) et d'assurer la concertation avec les différents acteurs.

Dans un second temps, l'animateur dressera le bilan du STePRiM d'intention et rédigera, sur cette base le programme d'actions issu d'une stratégie concertée, de prévention des aléas de montagne sous la fiche action [FA0.2 « Bilan du STePRiM d'intention et préparation du STePRiM complet »](#).

### **Conditions de réalisation**

L'animation et le suivi du projet se fera par l'agent aujourd'hui en charge de la compétence GEMAPI. Son temps de travail est actuellement réparti entre cette compétence et le service urbanisme. La labellisation du territoire permettra à l'agent d'occuper un temps plein sur la gestion des risques du territoire.

Réalisation en interne

### **Pilotage**

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

### **Échéancier**

Il est prévu de mener le programme d'intention du STePRiM sur les années 2020 et 2021. Le timing idéal envisagé est une labellisation pour le début du printemps 2020. Ainsi, il sera possible de mener le programme avec les nouvelles équipes municipales en place.

L'objectif étant de déposer un STePRiM complet deux années plus tard, en mars 2022.

### **Coût**

Le coût annuel chargé de l'agent ETP est de 36 000€ HT.

Sur deux années, ce montant se porte à 72 000€ HT auxquels sont ajoutés des frais de bouche et de déplacement sur le territoire.

### Plan de financement sur deux ans

Inscrit au budget général de la collectivité.

Montants non éligibles au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FC TVA).

Dépenses			Recettes	
Actions	HT	TTC	Intitulés	TTC
Poste chargé d'animation du StePRiM d'intention année 2020	36 000€	43 200 €	Financement Etat dans le cadre du StePRiM d'intention (40%)	37 200 €
Poste chargé d'animation du StePRiM d'intention année 2021	36 000€	43 200 €	<b>TOTAL</b>	<b>37 200 €</b>
Frais de bouches	1 500 €	1 800 €	Autofinancement (60%)	55 800 €
Déplacement de l'animateur	4 000 €	4 800 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>77 500 €</b>	<b>93 000 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>93 000 €</b>

### Indicateurs de suivi

Compte-rendu des actions du STePRiM d'intention mises en place.

Compte-rendu de réunions COTECH / COFIL.

Bilan du STePRiM d'intention.

<b>Axe 0 : Animation</b>	
<b>Action 0.2 : Bilan du STePRiM d'intention et préparation du STePRiM complet</b>	<b>FA0.2</b>

*Action très prioritaire*

### **Territoire concerné**

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

### **Objectifs**

- Dresser le bilan technique et financier du STePRiM d'intention ;
- Préparer la stratégie du STePRiM complet ;
- Élaborer le dossier de candidature du STePRiM complet ;

### **Description de l'action**

A l'issue du STePRiM d'intention, un bilan technique et financier sera produit afin d'évaluer les actions inscrites dans le STePRiM d'intention.

Sur la base de ce bilan et des volontés politiques locales, un programme d'actions issu d'une stratégie concertée de prévention des risques en montagne permettra d'engager des travaux dans le cadre d'un STePRiM complet.

La co-construction du STePRiM complet et la concertation associée seront réalisées dans le cadre de cette action.

### **Conditions de réalisation**

Réalisation d'une majorité des actions du STePRiM d'intention.

Réalisation en interne

### **Pilotage**

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance.

### **Échéancier**

La rédaction du bilan du STePRiM d'intention et les propositions de programmation pourront débuter dès la bonne réalisation des actions programmées, entre le quatrième trimestre 2021 et le premier trimestre 2022, pour un dépôt du STePRiM complet en mars 2022 (selon date de labellisation du territoire pour la STePRiM d'intention).

### **Coût**

L'animateur étant la personne qui dressera le bilan du STePRiM d'intention et participera à l'élaboration du programme d'action du STePRiM complet, le coût est inclus dans la fiche action [FA0.1 "Animation du STePRiM d'intention"](#)

## **Plan de financement**

Se référer à la fiche action [FA0.1 "Animation du STePRiM d'intention"](#)

## **Indicateurs de suivi**

Rapport du bilan du STePRiM d'intention et tableaux de suivi des actions.

Dépôt du dossier de candidature du STePRiM complet.

## Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

### Action 1.1 : Complément de connaissances sur les aléas

FA1.1

*Action très prioritaire*

#### Territoire concerné

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

#### Objectifs

- Uniformiser et compléter les connaissances sur les aléas fréquents, centennaux et exceptionnels ;
- Établir une cartographie de l'ensemble de ces aléas.

#### Description de l'action

Dans la démarche STePRiM, la caractérisation des aléas passe par la définition de trois scénarii : fréquent, centennal et exceptionnel. Cette action a pour but de mettre à jour les couches cartographiques pour les aléas présents sur le territoire Serre-Ponçon Val d'Avance :

- Inondation ;
- Crues torrentielle ;
- Avalanche ;
- Chutes de blocs ;
- Glissements de terrain ;
- Erosion.

#### Inondation et crues torrentielles :

Si la cohérence graphique des aléas inondations et crues torrentielles ont été précisés lors du transfert de compétence GEMAPI des communes vers l'intercommunalité, par le service RTM05 dans le cadre d'un diagnostic du territoire, une validation de la cohérence technique de la couche reste à faire pour les scénarii centennal et exceptionnel. Concernant l'aléa fréquent, le zonage sera à redéfinir à partir des données existantes et de l'historique des crues.

#### Avalanche :

L'aléa avalanche se situe en haute altitude dans une zone non anthropisée (massif du Piolit) et n'impacte, a priori, pas d'enjeux. Cependant une étude du phénomène exceptionnel sera tout de même réalisée.

#### Chute de blocs :

Pour l'aléa centennal, la couche SIG existant, il s'agira de la nettoyer et de vérifier la donnée.

Pour les aléas fréquent et exceptionnel, les couches seront à créer, à partir de l'identification des zones de départ.

#### Glissement de terrain :

Il n'existe pas pour l'instant de méthodologie permettant de le qualifier selon un scénario fréquent ou exceptionnel. Pour les données existantes pour l'aléa centennial, il s'agira de vérifier la couche afin de valider la donnée.

#### Erosion :

Identifier et cartographier les zones d'érosion torrentielle liée à l'existence de phénomènes de transport solide lors des crues.

Les deux communes du territoire situées sur le département des Alpes de Hautes Provence (04) ne sont actuellement pas couvertes par une carte informative. Cependant, l'état a engagé des études en ce sens. Les communes de Venterol et de Piegut devraient donc disposer des informations concernant l'aléa centennial courant 2020.

Il faudra néanmoins veiller à la bonne cohérence des données entre les sources des deux départements.

Réalisation externalisée

### **Conditions de réalisation**

Récupération de l'ensemble des données existantes sur les aléas

Validation par les services de l'Etat des méthodologies à déployer pour la définition de ces aléas.

Cette action sera confiée à des bureaux d'étude compétents pour chaque aléa.

### **Pilotage**

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

### **Échéancier**

Ces données constituant la base nécessaire à la mise en œuvre des autres actions du STePRiM, cette mission sera la première confiée dès labellisation du territoire. Elle se déroulera entre les mois de mars et août 2020.

### **Coût**

<b>Opération</b>	<b>Coût HT</b>
<b>Coût total de la fiche action</b>	<b>18 000€</b>
Définition et cartographie des aléas torrentiels et inondations	4 000€
Définition et cartographie de l'aléa avalanche	1 000€
Définition et cartographie de l'aléa chutes de bloc	7 000€
Définition et cartographie de l'aléa glissement de terrain	4 000€
Définition et cartographie de l'aléa érosion	2 000€

## Plan de financement

Inscrit au budget général de la collectivité.

Montants non éligibles au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FC TVA).

Dépenses			Recettes	
Actions	HT	TTC	Intitulés	TTC
Définition et cartographie des aléas torrentiel et inondation	4 000€	4800€	Financement Etat dans le cadre du StePRiM d'intention (50%)	10 800 €
Définition et cartographie de l'aléa avalanche	1 000€	1 200€		
Définition et cartographie de l'aléa chutes de bloc	7 000€	8 400€		
Définition et cartographie de l'aléa glissement de terrain	4 000€	4 800€	<b>TOTAL</b>	<b>10 800 €</b>
Définition et cartographie de l'aléa érosion	2 000€	2 400€	Autofinancement (50%)	10 800 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>18 000 €</b>	<b>21 600€</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>21 600 €</b>

### Indicateurs de suivi

Cartographies

Base de données aléas actualisées

## Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

### Action 1.2 : Préciser les enjeux sur le territoire

FA1.2

*Action très prioritaire*

#### Territoire concerné

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

#### Objectifs

- Préciser les enjeux sur le territoire en s'appuyant sur les bases de données existantes et en concertation avec les élus et citoyens.
- Disposer de couches SIG à jour et utilisables par des logiciels outils tel que "visurisque" et "PAPAMC"

#### Description de l'action

Les DDT04 et 05 mettent à disposition une première base de données SIG des enjeux sur les départements des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence. Ces données sont issues principalement de la BDTOPO de l'IGN.

Cette base de données est constituée de sorte à pouvoir être utilisée le logiciel PAPAMC (fiche action 5.1 – description de l'outil dans cette dernière). Elle nécessite cependant d'être complétée avec des données locales.

Afin de disposer d'une base de données à jour et complète, une enquête de terrain à la rencontre des acteurs locaux permettra de venir enrichir et confirmer cette base de données. De simple rendez-vous en mairie avec une carte et l'étude de l'orthophoto permettront de disposer de données à jour. De plus, cette action viendra alimenter la concertation proposer en fiche FA1.4 en créant un premier contact avec les acteurs locaux.

#### Conditions de réalisation

Récupération de la base de donnée SIG « enjeux » initiale auprès de la DDT.

Les données ajoutées ou mises à jour devront être sous la même forme que celles de la base de données initiale en suivant les indications fournies.

Réalisation en interne

#### Pilotage

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

#### Échéancier

Le travail de prospection étant mené de front avec d'autres actions du STePRiM d'intention, il est prévu une année afin de croiser les données informatiques et les données de terrain et de mettre à jour la couche SIG enjeux.

Opération	2019	2020	2021
Identification des données déjà existantes au sein de la collectivité (réalisé dans le cadre du présent dossier : dépôt de candidature)	X		
Enquêtes auprès des communes		X	
Ajout des nouvelles données à la base SIG pré existante		X	

### Coût

Cette fiche action étant réalisée en interne par l'animateur du STePRiM d'intention, le coût est inclus dans la [FA0.1 « Animation du STePRiM d'intention »](#)

### Plan de financement

Inscrit au budget général de la collectivité

Voir [FA0.1 « Animation du STePRiM d'intention »](#)

### Indicateurs de suivi

Compte rendu des discussions en mairies pour l'actualisation de la base de données.

Base de données mise à jour. Comparatif entre la cartographie remise au STePRiM d'intention et celle issue de l'actualisation.

## Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

### Action 1.3 : Inventaire et diagnostic des ouvrages de protection

FA1.3

*Action très prioritaire*

#### Territoire concerné

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

#### Objectifs

- Identifier les ouvrages de protection ou de prévention des risques naturels et mettre à jour les inventaires existants ;
- Définir les zones d'enjeux protégées par des ensembles d'ouvrages cohérents (notion de « dispositifs de protection ») ;
- Établir un pré-diagnostic structurel de ces ouvrages ;
- Établir un programme d'entretien et identifier des pistes de travaux à mettre en place ;

#### Description de l'action

Avec le transfert de la compétence GEMAPI en janvier 2018, la communauté de commune a fait réaliser par le service RTM05 un inventaire et diagnostic des ouvrages présents dans les cours d'eau. La base de données pour les ouvrages de protection contre les inondations et crues torrentielles est récente et à jour. Une mission complémentaire a également été confiée concernant la définition des dispositifs de protection existants contre les inondations.

Concernant les dispositifs de protection contre les autres aléas, le seul répertorié à ce jour (inventaire datant de 2015) est un ouvrage sur la commune de Rousset servant à la protection d'une zone urbanisée de l'aléa chute de bloc.

Le chargé de mission aura pour but de collecter des informations notamment auprès du département concernant les ouvrages de protection de route situé sur le territoire afin de compléter l'inventaire. Un inventaire de terrain sera également mené. En fonction de l'état visuel des ouvrages découverts, un pré-diagnostic structurel pourra être commandité à un prestataire extérieur.

Les ouvrages nécessitant des études complémentaires, quel que soit l'aléa concerné, pour préciser le diagnostic seront identifiés et feront l'objet d'une action dans le STePRiM complet.

Un programme accompagné d'un listing des actions d'entretien et de travaux à réaliser par ouvrage sera défini. La question de l'entretien du patrimoine existant est en effet fondamentale pour ne pas obliger à des ré-investissements lourds au bout de quelques années.

## Conditions de réalisation

La phase d'inventaire des ouvrages sera réalisée en interne.

Réalisation des fiches actions :

- FA1.1 « Compléments des connaissances sur les aléas »
- FA1.2 « Préciser les enjeux sur le territoire »

Les phases de diagnostic, de définition des zones d'enjeux protégées et de regroupement des ouvrages en dispositifs de protection seront traitées par un prestataire extérieur.

## Pilotage

Communauté de commune Serre-Ponçon Val d'Avance

## Échéancier

Opération	2020
Inventaire ouvrages de protection contre les chutes de blocs	X
Inventaire ouvrages de protection contre les glissements de terrain	X
Définition des zones d'enjeux protégées	X
Diagnostic structurel des ouvrages	X
Définition des ouvrages prioritaires pour lesquels mener des études approfondies (dont études de danger pour les systèmes d'endiguement)	X
Regroupement des ouvrages de protection en « dispositifs de protection »	X
Rédaction d'un programme de suivi et d'entretien des ouvrages	X

## Coût

L'animateur sera en charge de mener ce travail de prospection, le coût est inclus dans la fiche action [FA0.1 "Animation du STePRiM d'intention"](#).

Le diagnostic des ouvrages pourra cependant externalisé vers un bureau d'étude spécialisé.

Opération	Coût
<b>Coût total de la fiche action</b>	<b>8 000 €</b>
Diagnostic structurel des ouvrages	8 000 €

## Plan de financement

Inscrit au budget général de la collectivité.

Montants non éligibles au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FC TVA).

Dépenses			Recettes	
Actions	HT	TTC	Intitulés	TTC
Diagnostic structurel des ouvrages	8 000 €	9 600 €	Financement Etat dans le cadre du StePRiM d'intention (50%)	4 800 €
			<b>TOTAL</b>	<b>4 800 €</b>
			Autofinancement (50%)	4 800 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>8 000 €</b>	<b>9 600 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>9 600 €</b>

### Indicateurs de suivi

Ouvrages identifiés et inclus dans la base de données : un résultat cartographique sous SIG présentera les ouvrages, leur état, l'aléa traité et les zones d'enjeux protégées.

Dispositifs de protection identifiés.

Rédaction d'un plan de gestion des ouvrages (programme de suivi et d'entretien) et du programme d'études complémentaires à mener.

<b>Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</b>	
<b>Action 1.4 : Sensibilisation des acteurs locaux à la concertation et à l'exposition du territoire aux risques naturels</b>	<b>FA1.4</b>

*Action très prioritaire*

### Territoire concerné

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

### Objectif

- Alimenter la connaissance partagée des risques naturels entre les acteurs à travers une animation territoriale.
- Sensibiliser les acteurs locaux à la culture du risque.
- Nourrir la concertation sur le territoire.

### Description de l'action

« L'approche proposée a pour but de guider les acteurs locaux vers une appropriation locale de la démarche de gestion intégrée des risques naturels en tant qu'élément à part entière d'un projet de territoire ».

L'objet est de réunir lors de séance en groupes, les acteurs locaux, techniciens mais surtout élus afin de les encourager à exprimer leur connaissance du risque, la partager et l'affiner ensemble.

L'action programmée se décompose en deux temps :

- Une première séance d'autoévaluation de la vulnérabilité du territoire par les acteurs locaux (élus et techniciens). Elle permet d'établir un diagnostic territorial sur direx d'acteurs locaux. Sur une ½ journée, les participants seront amenés à réfléchir collectivement sur les enjeux stratégiques du territoire.  
Le territoire de la communauté de communes se composant deux zones géographiques distinctes (la vallée de l'Avance et la vallée de la Durance), et afin de proposer des ateliers de qualité, il est prévu la réalisation de la phase atelier en deux groupes.
- La restitution, en revanche, sera commune à l'ensemble du territoire, afin d'ouvrir sur une vision globale du territoire, sur ½ journée également.

Ces séances alimenteront la fiche action [FA1.8 : « Sensibilisation des acteurs locaux à la notion de résilience des territoires »](#).

### Conditions de réalisation

Préparation des séances en amont.

Un animateur ayant des compétences dans le domaine de la gestion intégrée des risques naturels et étant extérieur au territoire pour avoir un positionnement neutre vis-à-vis des acteurs locaux viendra animer ces séances.

Mise en place en parallèle de l'action [FA 1.5 : « croisement aléa/ enjeux et mise en évidence des secteurs de risques »](#).

### Pilotage

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

### Échéancier

Quatrième trimestre 2020 et 1er trimestre 2021

### Coût

Opération	Coût
<b>Coût total de la fiche action</b>	<b>8 000 €</b>
Organisation logistique (gestion, invitations ect...)	500 €
Préparation des ateliers, état des lieux du territoire	2 000 €
Animation des ateliers (2 x ½ journée)	2 000 €
Synthèse des résultats des ateliers	3 000 €
Animation de la restitution des conclusions (1/2 journée)	500 €

### Plan de financement

Inscrit au budget général de la collectivité.

Montants non éligibles au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FC TVA).

Dépenses			Recettes	
Actions	HT	TTC	Intitulés	TTC
Organisation logistique	500 €	600 €	Financement Etat dans le cadre du StePRiM d'intention (50%)	4 800 €
Atelier d'animation de la réflexion technique	4 000 €	4 800 €		
			<b>TOTAL</b>	<b>4 800 €</b>
Restitution	3 500 €	4 200 €	Autofinancement (50%)	4 800 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>8 000 €</b>	<b>9 600 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>9 600 €</b>

## **Indicateurs de suivi**

Compte rendus et résultats des séances de travail avec les acteurs locaux.

Identification des atouts et des points de faiblesse du territoire.

Premières pistes de réflexion sur la gestion intégrée des risques en montagne

<b>Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</b>	
<b>Action 1.5 : Croisement aléas / enjeux et mise en évidence de secteurs de risques</b>	<b>FA1.5</b>

*Action très prioritaire*

### Territoire concerné

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

### Objectif

→ Croiser à l'aide d'un outil SIG les aléas avec les enjeux afin de cartographier de manière homogène et impartiale les différents risques naturels sur le territoire de la communauté de communes Serre-Ponçon val d'Avance puis de les prioriser.

### Description de l'action

Sur un territoire impacté par différents aléas naturels, il est parfois difficile d'avoir une vision neutre et d'ensemble, prenant en compte l'intégralité des aléas et des enjeux. L'action vise à apporter **une vision globale et objective** des zones à risque.

Cette vision territoriale des différents risques naturels doit permettre de **développer une stratégie du territoire et une priorisation des secteurs d'intervention**. Elle sera mise en regard de la connaissance des acteurs territoriaux ([fiche action 1.4 "Sensibilisation des acteurs locaux à la concertation et à l'exposition du territoire aux risques naturels"](#)) pour questionner les éventuelles différences. Ces deux actions sont complémentaires d'une de l'autre.

L'action mobilisera la connaissance territoriale (aléas et enjeux) et s'appuiera sur des outils SIG pour « automatiser » une représentation spatiale du croisement des aléas et des enjeux.

Ce croisement permet de visualiser des secteurs sensibles et ainsi alimenter la réflexion sur les actions à mener sur le territoire tout en abordant la notion de priorisation qui sera développée dans la fiche action 5.1 "*Analyse de la pertinence économique d'actions de protection contre les aléas de montagne*".

### Conditions de réalisation

Croisement des bases de données à jour (BD Enjeux et BD aléas) pour réaliser l'établissement d'un atlas des zones de risques par commune.

Suite à la réalisation des fiches action:

- [FA1.1 « Complément des connaissances sur les aléas »](#)
- [FA1.2 « Préciser les enjeux du territoire »](#)
- [FA1.3 « Inventaire et diagnostic des ouvrages de protection »](#)

L'action de la fiche [FA1.4 "Sensibilisation des acteurs locaux à la concertation et à l'exposition du territoire aux risques naturels"](#) devra être amorcée dans la volonté d'alimenter un maximum la concertation.

## **Pilotage**

Communauté de communes Serre-Ponçon val d'Avance

## **Échéancier**

2nd trimestre 2021.

## **Coût**

Cette fiche action étant réalisée en interne par l'animateur du STePRiM d'intention, le coût est inclus dans la [FA0.1 « Animation du STePRiM d'intention »](#)

## **Plan de financement**

Inscrit au budget général de la collectivité

Voir [FA0.1 « Animation du STePRiM d'intention »](#)

## **Indicateurs de suivi**

Identification des secteurs de risques à traiter en priorité

Première pistes de réflexion d'actions sur la gestion intégrée des risques en montagne

<b>Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</b>	
<b>Action 1.6 : Constitution d'une liste d'actions de gestion intégrée des risques naturels en montagne</b>	<b>FA1.6</b>

*Action prioritaire*

### **Territoire concerné**

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

### **Objectif**

→ Constitution d'une liste unique d'actions afin d'alimenter la stratégie de gestion intégrée des risques naturels sur le territoire.

### **Description de l'action**

Afin d'alimenter la définition de la stratégie du territoire et sa déclinaison en un programme d'actions hiérarchisées, un recensement de l'ensemble des pistes d'actions sera établi sur la base :

- des études existantes afin d'intégrer les opérations déjà initiées et les démarches conduites sur le territoire ;
- des résultats de l'inventaire des ouvrages de protection (FA1.3). Cet inventaire permettra d'identifier les études à réaliser et des pistes de travaux à mettre en œuvre ;
- de l'analyse des risques à travers le croisement des aléas et des enjeux et la réflexion partagée avec les acteurs locaux (FA1.4 et FA1.5). Cette analyse aura permis de mettre en évidence des secteurs où une action de prévention et/ou de protection contre les aléas est nécessaire ;
- enfin, elle sera en étroite relation avec la fiche action FA1.9, *"amorce d'une réflexion autour de la résilience du territoire"*.

L'établissement de cette liste globale permettra de disposer d'une vision d'ensemble des possibilités d'intervention évoquées à différents moments par les acteurs du territoire. Elle sera complètement issue de la concertation engagée avec les acteurs locaux.

Ces actions seront chiffrées, hiérarchisées et priorisées dans une autre phase de travail et notamment à travers une analyse économique (*Fiche action 1.10 "analyse de la pertinence économique d'actions de protection contre les aléas de montagne"*).

### **Conditions de réalisation**

La réalisation de cette fiche action sera effectuée à la fin du programme d'intention. En effet, les compléments d'informations nécessaire à l'établissement de cette liste est contenu dans les fiches action [FA1.1](#), [FA1.2](#), [FA1.3](#), ainsi que la concertation avec les élus locaux issue des fiches [FA1.4](#) et [FA1.8](#) devront être acté ou en cours.

*« L'analyse de la pertinence économique des actions de protection contre les aléas de montagne » (FA1.10)* sera réalisée de manière concomitante, le coût des projets entrant de manière considérable dans le jeu de la hiérarchisation des actions.

## **Pilotage**

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

## **Échéancier**

Cette fiche action dresse pour partie le bilan des résultats et des données collectées dans le cadre du STePRiM d'intention, permettant d'amorcer le travail vers le STePRiM complet. Elle devrait être mise en place au troisième et quatrième trimestre 2021.

## **Coût**

Cette fiche action étant réalisée en interne par l'animateur du STePRiM d'intention, le coût est inclus dans la [FA0.1 « Animation du STePRiM d'intention »](#)

## **Plan de financement**

Inscrit au budget général de la collectivité

Voir [FA0.1 « Animation du STePRiM d'intention »](#)

## **Indicateurs de suivi**

Liste d'actions proposées par axe et par aléa sur le territoire et cartographie associée

<b>Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</b>	
<b>Action 1.7 : Réalisation d'actions de communication sur les risques naturels du territoire à destination des résidents et de la population touristique.</b>	<b>FA1.7</b>

*Action Prioritaire*

### **Territoire concerné**

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

### **Objectifs**

- Constitution de divers supports de communication (panneaux informatifs à proximité des cours d'eau dans les zones urbanisées, prospectus distribués avec le magazine intercommunal, campagne d'affichage en mairie) à destination du grand public ;
- Organisation de journées pédagogiques : nettoyage des torrents/ lecture du paysage et découverte des phénomènes ;
- Connaître les risques pour mieux les comprendre et les appréhender au quotidien.

### **Description de l'action**

Cette action se déclinera de deux manières : supports visuels et journées pédagogiques ciblés, à chaque fois, pour un public bien particulier : les résidents du territoire et la population touristique.

#### **1. Supports visuels :**

---

##### **❖ Les panneaux pédagogiques :**

- A destination des résidents :

Dans les zones identifiées par le maître d'ouvrage (notamment dans le cadre de la FA1.4, en concertation avec les Élus locaux), mise en place de panneaux pédagogiques sur les aléas présents sur le site et les risques encourus par la population. Chaque panneau proposera également un encart concernant les spécificités du milieu et l'intérêt de le protéger.

Pour les populations vivant dans les zones de risque, suite à la réalisation de la fiche 4.1 (Croisement de la base de données SIG urbanisme et de la base de données aléas actualisées), réalisation de flyers contextualisés expliquant l'aléa,

- A destination de la population touristique :

Dans les zones identifiées par le maître d'ouvrage (campings, départ de randonnées, base de loisirs des 3 lacs, sanctuaire Notre-Dame du Laus), mise en place de panneaux pédagogiques sur les aléas présents sur le site et les risques encourus par la population. Chaque panneau proposera également un encart concernant les spécificités du milieu et l'intérêt de le protéger.

##### **❖ Les outils de communication**

- A destination des résidents :

Réalisation de flyers de sensibilisation de la population. Réalisé de manière contextuelle (un support propre à un lieu donné), ces flyers seront distribués par les élus locaux en même temps que le magazine intercommunal. Tout comme les panneaux pédagogiques, ils proposeront une explication de l'aléa et les spécificités du milieu associé. Un encart spécifique aux bonnes attitudes en cas de survenance du phénomène sera également présent.

- A destination de la population touristique :

Pour les vacanciers séjournant dans les zones de risque, suite à la réalisation de la fiche 4.1 (Croisement de la base de données SIG urbanisme et de la base de données aléas actualisées), réalisation de flyers contextualisés (un support propre à 1 lieu donné) expliquant l'aléa. Ces derniers seront remis aux hébergeurs avec l'ensemble de la communication touristique de la communauté de commune à chaque lancement de saison

Tout comme les panneaux pédagogiques, ils proposeront une explication de l'aléa et les spécificités du milieu associé. Un encart spécifique aux bonnes attitudes en cas de survenance du phénomène sera également présent.

## **2. Les actions pédagogiques**

---

### **❖ ½ Journées d'animation pédagogiques**

- A destination des résidents :

Nettoyer le cours d'eau de ses déchets et apprendre ses spécificités en matière d'aléas. Journée animée par un animateur nature et/ou accompagnateur en montagne. Muni de sacs poubelles fournis par la collectivité, le participant ramassera les déchets rencontrés sur son passage tout en arpentant le cours d'eau (torrents / rivière torrentielle / rase) à la recherche de traces laissées par les phénomènes précédents. Partir à la découverte des milieux et comprendre que le paysage peut être intimement lié aux spécificités des phénomènes.

Pour les glissements de terrain et chute de bloc, promenade et lecture du paysage, à la recherche des traces laissées par les aléas.

- A destination de la population touristique :

Afin de mieux connaître le territoire de ces vacances, le participant sera amené à découvrir les traces laissées par les phénomènes et la manière dont elles marquent et sculptent le paysage de montagne.

En arpentant le cours d'eau (torrents / rivière torrentielle / rase) à la recherche des marques de crues, il appréhendera la liaison intime qui existe entre le torrent et la vie humaine.

Promenade et lecture du paysage, à la recherche des traces laissées par les aléas pour découvrir les phénomènes glissements de terrain et chute de bloc.

### **❖ Actions de sensibilisation dans les écoles du territoire :**

Connaître et appréhender les risques sur le territoire, mise en place d'action sur une année scolaire avec un animateur. Séances en classes et sur le terrain.

## **Conditions de réalisation**

La réalisation des fiches action:

- [FA1.1 « Complément des connaissances sur les aléas »](#)

- FA1.2 « Préciser les enjeux du territoire »
- FA1.3 « Inventaire et diagnostic des ouvrages de protection »
- FA4.1 « Croisement des bases de données SIG urbanisme et aléas actualisées. Mise en évidence des zones U et AU en zonage d'aléas »

sont des préalables à la réalisation de cette fiche action.

L'action de la fiche FA1.4 « Sensibilisation des acteurs locaux à la concertation et à l'exposition du territoire aux risques naturels » devra être amorcée dans la volonté de concertation.

## Pilotage

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

## Échéancier

Opération	Type de réalisation	2020	2021
Préparation des supports visuels	Interne	X	X
Impression et distribution ou pose	Externe		X
½ Journées pédagogiques à destination des résidents	Externe		X
Actions de sensibilisation à destination des scolaires	Externe		X

## Coût

Réalisation des supports de communication en interne, par le service communication de la communauté de communes.

Coût agents : 10 000 €

Impression des panneaux et flyers par un prestataire extérieur : coût estimé pour l'impression de 15 panneaux et 4500 flyers : 17 000 €. Pose effectuée en interne par les agents techniques.

Proposition de dix ½ Journées pédagogiques animées par un professionnel, fournitures diverses et d'un goûter : 6 000 €

Action de sensibilisation à destination des scolaires : 8 000 €

## Plan de financement

Inscrit au budget général de la collectivité.

Montants non éligibles au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FC TVA).

Dépenses			Recettes	
Actions	HT	TTC	Intitulés	TTC
Réalisation de support de communication en interne, par le service communication de la CCSPVA	10 000 €	12 000 €	Financement Etat dans le cadre du StePRiM d'intention (50%)	24 600 €
Impression de panneaux et flyers	17 000 €	20 400 €		
Animation de cinq ½ journées pédagogique	6 000 €	7 200 €	<b>TOTAL</b>	<b>24 600 €</b>
			Autofinancement (50%)	24 600 €
Action de sensibilisation des scolaires	8 000 €	9 600 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>41 000 €</b>	<b>49 200 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>49 200 €</b>

### Indicateurs de suivi

Panneaux implantés sur le territoire, flyers distribués auprès des populations concernées par les aléas.

Compte rendu des journées pédagogiques, reportage photo, témoignage de participants.

Site internet institutionnel :

- Mise en ligne sur le des différents supports et comptes rendu des journées pédagogiques.
- Création d'une rubrique Risques Naturels à l'intérieur de laquelle, le compte rendu des actions StePRiM pourra être intégré au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Mise en ligne sur le site internet touristique des différents supports et comptes rendu des journées pédagogiques => création d'une rubrique Risques Naturels.

<b>Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</b>	
<b>Action 1.8 : Sensibilisation des acteurs locaux à la notion de résilience des territoires</b>	<b>FA1.8</b>

*Prioritaire*

### Territoire concerné

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

### Objectifs

→ Sensibilisation des élus, techniciens et acteurs locaux au concept de résilience.  
 → Identification des "points de résilience" du territoire, notamment vis-à-vis des compétences de l'intercommunalité.

### Description de l'action

*"La résilience est un concept polysémique dont le sens diffère selon la discipline qui la mobilise, le contexte dans lequel elle est utilisée et l'objectif qu'elle dessert. Appliquée aux sociétés humaines, un peuplement est résilient s'il sait et peut trouver les capacités nécessaires pour son adaptation face à des aléas qui le menacent. L'enjeu est de maintenir un niveau de fonctionnement grâce aux capacités et à la souplesse du système permettant sa persistance. La résilience peut traduire une propriété intrinsèque d'un système, acquise une fois pour toutes et a priori (état de résilience), et aussi caractériser un processus a posteriori, après une rupture et qui se met en œuvre pour un temps donné (on parlerait alors de temps de résilience)" source : extrait d'un article publié lors du séminaire [IT-GO Rosko 2014](#) (Roscoff, 22-23 mai 2014). Auteurs : Clara Villar (Cerema) et Michel David (MEDDE / CGDD)*

De manière localisée, plusieurs points sensibles existent sur le territoire de la communauté de communes. En voici quelques exemples:

- La moitié du territoire est alimenté par un seul captage en eau potable, situé à proximité du torrent du Dévezet sur une zone de glissement important. La collectivité ne possède pas de bouclage en cas de défaillance du captage ;
- Les deux déchèteries sont situées en zone d'aléa torrentiel : crues et laves torrentielles du torrent de Théus et du torrent du Saint Pancrace ;
- La base de loisir des 3 Lacs se trouve être le bassin d'expansion des crues de la Durance ;
- De nombreuses zones ont été urbanisées (quartiers résidentiels, zones d'activités) en zone rouge du PPR ou en zone de risque avéré.

A plus grandes échelles (temps/ territoire), le réchauffement climatique pousse la société à intégrer le concept de résilience globale. Notamment avec la redondance des épisodes caniculaires et des problématiques qu'ils engendrent.

Le cadre donné par le STePRiM d'intention permet de lancer une concertation autour de ces thématiques. Il s'agit dans un premier temps de les identifier, pour ensuite mieux s'adapter.

## Conditions de réalisation

La réalisation de cette fiche interviendra une fois la connaissance des aléas et des enjeux affinée. Elle sera réalisée à la suite de la fiche action FA1.4 *“Sensibilisation des acteurs locaux à la concertation et à l’exposition du territoire aux risques naturels”*, par le même intervenant.

La réalisation des fiches action:

- FA1.1 « Complément des connaissances sur les aléas »
- FA1.2 « Préciser les enjeux du territoire »
- FA1.3 « Inventaire et diagnostic des ouvrages de protection »
- FA4.1 *“Croisement des bases de données SIG urbanisme et aléas actualisées. Mise en évidence des zones U et AU en zonage d’aléas”*

sont des préalables à la réalisation de cette fiche action.

A la manière de la fiche action FA1.4, un prestataire extérieur animera des séances de discussion de la manière suivante :

½ journée par bassin géographique (L’avance - 8 communes et la Durance - 8 communes)

½ journée de restitution pour l’ensemble du territoire.

L’objectif étant d’identifier les forces et les faiblesses en termes de résilience du territoire face aux risques naturels.

Les résultats de ce diagnostic territorial partagé alimenteront la concertation pour la priorisation des actions du programme StePRiM complet.

## Pilotage

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d’Avance

## Échéancier

Lancement de la fiche action après l’animation d’une réflexion technique sur les risques naturels avec les acteurs locaux, 2nd trimestre 2021

## Coût

Opération	Coût
<b>Coût total de la fiche action</b>	<b>6 250 €</b>
Organisation logistique (gestion, invitations ect...)	450 €
Préparation des ateliers	800 €
Animation des ateliers (2 x ½ journée)	2 000 €
Synthèse des résultats des ateliers	2 000 €
Animation de la restitution des conclusions (1/2 journée)	500 €
Synthèse des échanges	500 €

## Plan de financement

Inscrit au budget général de la collectivité.

Montants non éligibles au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FC TVA).

Dépenses			Recettes	
Actions	HT	TTC	Intitulés	TTC
Organisation logistique	450 €	540 €	Financement Etat dans le cadre du StePRiM d'intention (50%)	3 750 €
Atelier d'animation	2 800 €	3 360 €		
Restitution	3 000 €	3 600 €	<b>TOTAL</b>	<b>3 750 €</b>
			Autofinancement (50%)	3 750 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 250 €</b>	<b>7 500 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>7 500 €</b>

## Indicateurs de suivi

Compte rendu des journées.

Ce travail permettra de lancer un diagnostic de vulnérabilité de phase STePRiM complet.

<b>Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</b>	
<b>Action 1.9 : Complément de connaissance sur la reprise des aléas gravitaires en cas de feu de forêt</b>	<b>FA1.9</b>

*Prioritaire*

### **Territoire concerné**

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

### **Objectifs**

- Mettre en évidence les forêts jouant un rôle de protection du territoire vis-à-vis des aléas gravitaires ;
- Partager ces données avec le service de Défense des Forêts Contre l'Incendie dans la volonté d'établir une stratégie de gestion et de protection de ces forêts.

### **Description de l'action**

Un grand nombre de forêts du territoire assurent aujourd'hui le rôle de protection vis-à-vis des enjeux situé à l'aval.

Dans le contexte de réchauffement climatique actuel, et compte tenu des périodes de sécheresse prolongées associées, il est essentiel pour la collectivité d'avoir une vision d'ensemble de ces forêts à rôle de protection. Il s'agit de connaître non seulement leur localisation mais également leur composition de manière à établir, pour chacune d'entre elle, des plans de gestion adaptés.

Cela passe principalement par le croisement de la base de données aléas avec la base de données forêts sur le territoire afin de mettre en évidence les secteurs sensibles au regard notamment des enjeux.

Puis la rencontre et la concertation avec les services de défense contre l'incendie de forêt sera programmée afin de connaître les moyens et dispositifs existant pour la protection de chacune des forêts identifiées.

Si ces derniers s'avéraient ne pas être suffisants ou suffisamment dimensionnés, leur optimisation fera l'objet d'une fiche action dans le STePRiM complet, en lien avec le PDPFCI, les actions en faveur de la protection contre les incendies faisant l'objet de mesures spécifiques.

### **Conditions de réalisation**

La réalisation de cette fiche interviendra une fois la connaissance des aléas, des enjeux et des ouvrages affinée.

La réalisation des fiches action:

- FA1.1 « Complément des connaissances sur les aléas »
- FA1.2 « Préciser les enjeux du territoire »
- FA1.3 « Inventaire et diagnostic des ouvrages de protection »
- FA4.1 « Croisement des bases de données SIG urbanisme et aléas actualisées. Mise en évidence des zones U et AU en zonage d'aléas »

sont des préalables à la réalisation de cette fiche action.

Les résultats de ce diagnostic territorial partagé alimenteront la réflexion autour de la résilience du territoire et participera à la priorisation des actions du programme StePRiM complet.

### **Pilotage**

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

### **Échéancier**

Lancement de la fiche action de manière concomitante avec la [FA1.8 « Sensibilisation des acteurs locaux à la notion de résilience des territoires »](#).

### **Coût**

Cette fiche action étant réalisée en interne par l'animateur du STePRiM d'intention, le coût est inclus dans la [FA0.1 « Animation du STePRiM d'intention »](#)

### **Plan de financement**

Inscrit au budget général de la collectivité

Voir [FA0.1 « Animation du STePRiM d'intention »](#)

### **Indicateurs de suivi**

Croisement des bases de données

Inventaire des forêts à rôle de protection du territoire et des dispositifs et moyens existants pour leur protection contre le risque incendie.

<b>Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</b>	
<b>Action 1.10 : Analyse de la pertinence économique d'actions de protection contre les aléas de montagne</b>	<b>FA1.10.</b>

*Action très prioritaire*

### **Territoire concerné**

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

### **Objectif**

→ Produire, à travers un outil dédié, de manière homogène des premières analyses sur la pertinence économique des différentes actions de prévention des risques envisagées sur le territoire afin d'alimenter le choix par les élus des interventions à privilégier.

### **Description de l'action**

A l'issue de la mise en œuvre des visions objective et subjective (fiche action FA1.4 et 1.5), des pistes d'actions seront été identifiés.

Ces actions seront définies au stade de l'esquisse et de manière homogène :

- chiffrage du coût d'investissement et de fonctionnement ;
- identification de leur impact global sur les aléas et les enjeux (nombres d'habitants protégés ...)
- définition de l'emprise de l'aléa modifié par l'action (s'il s'agit de travaux sur des ouvrages de protection).

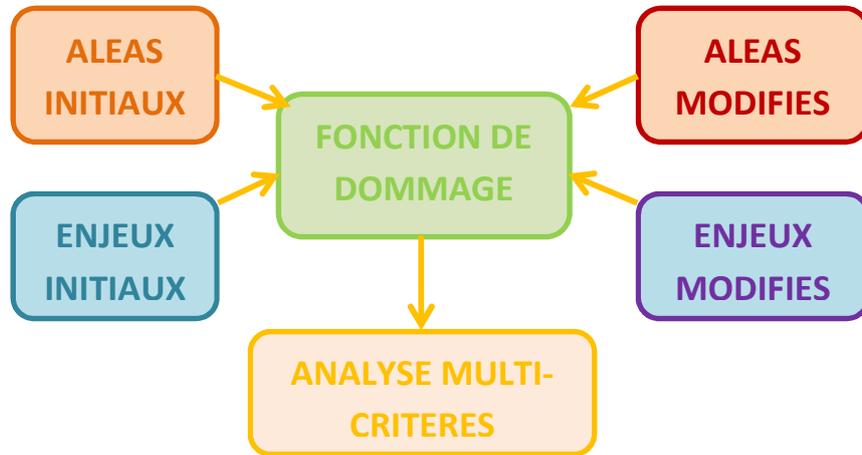
Sur la base de ces éléments, une priorisation économique de l'ensemble des actions sera réalisée (en utilisant un outil intégrant différentes fonctions de dommages par aléa et enjeu).

Exemple : outil PAPAMC

Celui-ci permet d'évaluer la pertinence économique d'un aménagement en calculant des indicateurs comme la Valeur Actualisée Nette (VAN) d'une action de réduction de l'aléa. Les indicateurs économiques délivrés par le logiciel permettent d'aider à hiérarchiser les actions et définir les priorités.

### A propos de l'outil PAPAMC :

AMC pour Analyse Multicritères. Il se veut être un outil de comparaison économique à priori de toutes les actions envisagées pour alimenter la concertation et proposer une priorisation. L'outil PAPAMC a pour but de décliner l'analyse multi-critère (AMC) classique, pour vérifier la pertinence des actions au regard de critères économiques mais aussi humains. Il se présente sous la forme d'un simple tableur.



Les données d'entrée nécessaires sont :

- les couches SIG d'aléas (centennaux et/ou fréquents) ;
- les couches SIG d'enjeux ;
- les couches SIG d'aléas modifiées par l'action ;
- les couches SIG d'enjeux modifiées par l'action ;
- le coût d'investissement et de fonctionnement de l'action ;
- 

Les données de sortie du logiciel sont :

- la valeur actualisée nette (VAN) ;
- le bénéfice annuel généré ;
- le rendement de l'action de protection ;
- le coût de l'action par habitant ;
- le coût de l'action par emploi ;
- l'efficacité du projet ;
- les coûts complets sur 50 ans ;
- d'autres indicateurs comme les dommages aux diverses activités économiques ou à l'environnement sont aussi calculés par PAPAMC.

### Conditions de réalisation

L'outil PAPAMC pourra être mis à disposition par la DDT 05.

Il est nécessaire de disposer des couches SIG d'aléas fréquents et centennaux, et des couches d'enjeux (FA1.1 et FA1.2)

Il semble judicieux d'avoir déjà réalisé les actions relevant de la concertation (FA1.4 et FA1.8).

Il faudra également disposer du coût estimé des projets.

Le chiffrage des projets sera externalisé.

### Pilotage

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

## **Échéancier**

Il est nécessaire de disposer de l'ensemble des données aléas et enjeux pour faire tourner l'outil. Les phases de concertation doivent être lancées mais non achevées. Les résultats provenant des calculs viendront alimenter la concertation et aider à l'élaboration du programme d'action. Cette fiche action sera donc réalisée sur la fin du programme d'intention, quatrième semestre 2021.

## **Coût**

Cette fiche action étant réalisée en interne par l'animateur du STePRiM d'intention, le coût est inclus dans la [FAO.1 « Animation du STePRiM d'intention »](#)

## **Plan de financement**

Inscrit au budget général de la collectivité

Voir [FAO.1 « Animation du STePRiM d'intention »](#)

## **Indicateurs de suivi**

Résultats des analyses économiques pour chaque action.

Priorisation des actions.

<b>Axe 2 : Prévision et surveillance des risques naturels</b>	
<b>Action 2.1 : Diagnostic et inventaire des dispositifs et capteurs de surveillance et d'alerte en place sur le territoire</b>	<b>FA2.1</b>

*Action très prioritaire*

### **Territoire concerné**

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

### **Objectifs**

- Faire l'état des lieux et le diagnostic des capteurs et systèmes de surveillance et d'alerte en place sur le territoire ;
- Appréhender la connaissance des élus locaux, vecteurs de l'alerte concernant l'utilisation de ces systèmes.

### **Description de l'action**

Dresser l'état des lieux et l'état de tous les systèmes et capteurs en place sur le territoire avec l'aléa associé. Réaliser un plan de gestion, à l'échelle de la collectivité de l'entretien et la maintenance de ces capteurs.

Appréhender le niveau de connaissance des élus locaux, responsables de l'alerte concernant ces capteurs, leur utilisation et leur entretien.

### **Conditions de réalisation**

Peut être réalisé en parallèle de l'action [FA1.3 « Inventaire et diagnostic des ouvrages de protection »](#).

La réalisation concomitante avec l'action [FA1.2 « Prioriser les enjeux du territoire »](#), visant à préciser les enjeux du territoire, est également envisagée. Cela permettrait de vérifier par la même occasion l'état des connaissances des élus sur les éventuels systèmes d'alerte/ surveillance en place.

Réalisation en interne

### **Pilotage**

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

### **Échéancier**

Courant de l'année 2020.

### **Coût**

Cette fiche action étant réalisée en interne par l'animateur du STePRiM d'intention, le coût est inclus dans la [FA0.1 « Animation du STePRiM d'intention »](#)

## **Plan de financement**

Inscrit au budget général de la collectivité

Voir [FA0.1 « Animation du STePRiM d'intention »](#)

## **Indicateurs de suivi**

Réalisation d'une cartographie des systèmes est capteurs en place sur le territoire, ainsi que du plan de gestion associé.

Compte rendu de l'état des connaissances des élus locaux concernant l'utilisation de ces systèmes.

<b>Axe 2 : Prévision et surveillance des risques naturels</b>	
<b>Action 2.2 : Etude de la pertinence de la mise en place d'un système de surveillance et d'un système d'alerte mutualisé à l'échelle de la collectivité ou de portions de territoire</b>	<b>FA2.2</b>

*Action secondaire*

### **Territoire concerné**

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

### **Objectifs**

- Évaluer la pertinence de la mise en place d'un système de surveillance et d'un système d'alerte à l'échelle de la collectivité ou de portions de territoire.
- Acter sa mise en œuvre (ou non) de manière concertée.

### **Description de l'action**

Après avoir fait la synthèse des systèmes de surveillance et des systèmes d'alerte existants sur le territoire, à l'échelle communale, en concertation avec les élus et selon les spécificités du territoire, le chargé de mission aura pour tâche de se renseigner sur la pertinence de la mise en place de systèmes de surveillance et d'alerte mutualisés et leur adaptation au contexte.

Le résultat sera alors présenté en comité de pilotage, le but étant d'acter ou non la mise en place de système mutualisé à l'échelle de l'intercommunalité ou de portion de territoire. La décision sera actée de manière concertée et officielle.

Si la solution intercommunale n'était pas retenue, l'objectif second, et non des moindres, reste la sensibilisation des élus à la surveillance et à l'alerte avec la recherche de systèmes adaptés aux aléas, enjeux et spécificités communales.

### **Conditions de réalisation**

La réalisation des fiches action:

- *FA2.1 "Diagnostic et inventaire des dispositifs et capteurs de surveillance et d'alerte"*
- *FA1.4 "Sensibilisation des acteurs locaux à la concertation et à l'exposition du territoire aux risques naturels".*
- *FA1.5 "Croisement aléas/enjeux et mise en évidence des secteurs de risques"*

sont des préalables à la réalisation de cette fiche action.

### **Pilotage**

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

### **Échéancier**

Courant de l'année 2021, en même temps que la fiche action *FA1.8 «Sensibilisation des acteurs locaux à la notion de résilience des territoires »*.

### **Coût**

Cette fiche action étant réalisée en interne par l'animateur du STePRiM d'intention, le coût est inclus dans la [FA0.1 « Animation du STePRiM d'intention »](#)

### **Plan de financement**

Inscrit au budget général de la collectivité

Voir [FA0.1 « Animation du STePRiM d'intention »](#)

### **Indicateurs de suivi**

Documents établis pour les présentations aux élus.

Compte rendu des réunions.

Délibération de décision finale.

<b>Axe 3 : Prévision et surveillance des risques naturels</b>	
<b>Action 3.1 : Création d'un guide méthodologique pour l'élaboration de PCS et de DICRIM à destination des communes</b>	<b>FA3.1</b>

*Action très prioritaire*

### **Territoire concerné**

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

### **Objectifs**

- Disposer de documents de forme harmonisée sur le territoire dans un objectif de compréhension globale.
- Fournir aux communes un appui personnalisé pour l'élaboration de leurs PCS et DICRIM.

### **Description de l'action**

Il est avéré que toutes les communes du territoire ne possèdent pas de Plan Communaux de Sauvegarde (6/16 en sont doté), ou de DICRIM (3/16 en sont doté).

- La première étape de cette action sera de dresser un inventaire précis de l'existant et en connaître l'état d'actualité. Ce sera également l'occasion de faire un point sur la compréhension qu'en ont les équipes municipales.
- Dans un second temps, cette action propose la mise en place d'une méthodologie adaptée au territoire ainsi qu'une mise en forme commune et cohérente.

L'objectif poursuivi, à plus long terme (lors du programme STePRiM Opérationnel) est l'incitation des communes à franchir le pas dans l'élaboration de ces documents ou l'actualisation de ceux existants. Ces dernières pourront choisir de se faire accompagner via divers type de prestations, proposé par le prestataire ayant réalisé la méthodologie commune. Des exercices de terrain pourront être mis en place

Cela sera l'occasion de permettre une appropriation de ces documents par les nouvelles équipes municipales.

### **Conditions de réalisation**

Le prestataire se devra de rencontrer indépendamment chaque commune du territoire pour dresser un état des lieux des documents existants, mais surtout, afin de rencontrer les équipes municipales en place et aborder le thème de ces documents avec eux.

Dans le même temps, il sera amené à participer aux ateliers mise en place dans le cadre des fiches actions :

- FA1.4 *“Sensibilisation des acteurs locaux à la concertation et à l'exposition du territoire aux risques naturels”*.
- FA1.8 *«Sensibilisation des acteurs locaux à la notion de résilience des territoires »*.

## Pilotage

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

### Échéancier

Premier semestre 2021, une fois les bases de données concernant les aléas et les enjeux complétées et une fois l'animation de la réflexion technique sur les risques naturels et la résilience amorcée.

### Coût

Réalisation pour partie par un prestataire extérieur

Opération	Coût HT
<b>Coût total de la fiche action (100%)</b>	<b>21 000 €</b>
<b>PHASE PCS (60% du montant de la fiche action)</b>	<b>12 750 €</b>
Phase de terrain : rencontre avec les acteurs du territoire (communes, services de l'Etat, etc.) et participation aux réunions sur la vulnérabilité et la résilience territoriale	4 500 €
Réalisation du guide méthodologique pour la réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde à destination des communes	7 500 €
Présentation du guide aux collectivités <ul style="list-style-type: none"><li>- 1 présentation pour le secteur vallée de l'Avance</li><li>- 1 présentation pour le secteur vallée de la Durance</li></ul>	750 €
<b>PHASE DICRIM (40% du montant de la fiche action)</b>	<b>8 250 €</b>
Phase de terrain : rencontre avec les acteurs du territoire (communes, services de l'Etat, etc.) et participation aux réunions sur la vulnérabilité et la résilience territoriale	4 500 €
Réalisation du guide méthodologique pour la réalisation d'un DICRIM à destination des communes	3 000 €
Présentation du guide aux collectivités <ul style="list-style-type: none"><li>- 1 présentation pour le secteur vallée de l'Avance</li><li>- 1 présentation pour le secteur vallée de la Durance</li></ul>	750 €

## Plan de financement

Inscrit au budget général de la collectivité.

Montants non éligibles au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FC TVA).

Dépenses			Recettes	
Actions	HT	TTC	Intitulés	TTC
Phase PCS	12 750 €	15 300 €	Financement Etat dans le cadre du StePRiM d'intention (50% de la phase DICRIM)	4 950 €
Phase DICRIM	8 250 €	9 900 €	<b>TOTAL</b>	<b>4 950 €</b>
			Autofinancement (80%)	20 250 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>21 000 €</b>	<b>25 200 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>25 200 €</b>

## Indicateurs de suivi

Les méthodologies proposées.

Les PCS et DICRIM élaborés par les communes

Les comptes rendu de réunions entre les élus, le bureau d'études et l'intercommunalité.

<b>Axe 4 : Prise en compte du risque dans l'urbanisme</b>	
<b>Action 4.1 : Croisement des bases de données SIG urbanisme et aléas actualisées. Mise en évidence des zones U et AU en zonage d'aléas</b>	<b>FA4.1</b>

*Action prioritaire*

### **Territoire concerné**

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

### **Objectifs**

- Mettre en évidence les zones urbaines et les zones à urbaniser situées en zone d'aléas dans un objectif de sensibilisation des élus.
- Sensibilisation des élus locaux sur la prise de décision en matière d'urbanisme accord ou refus de permis de construire, prescriptions en matière de risque, recollement obligatoire.
- Sensibilisation des élus locaux sur la prise en compte des aléas lors de l'élaboration/ révision et modification des documents d'urbanisme.

### **Description de l'action**

Le chargé de mission aura pour but de croiser les bases de données actualisées des aléas, avec les plans locaux d'urbanisme, cartes communales et règlement national d'urbanisme pour les communes ne possédant pas leur propre document d'urbanisme.

Il réalisera un atlas des zones urbanisées et à urbaniser par communes, mise en valeur sous le jour des risques naturels.

Un rendu sera effectué par commune. L'accent sera mis sur les zones à urbaniser situées en secteur de risques. L'objectif est d'inciter les modifications du zonage pour les zones dite « à urbaniser » et de encourager une communication des élus auprès des administrés.

Un rappel sera fait sur les obligations de recollement en zone de risque et l'importance de le faire, mais également sur les outils de cartographie du risque : PPRn et carte CIPTM avec leur règlement associé.

### **Conditions de réalisation**

Il est indispensable que la base de données aléas soit mise à jour [FA 1.1 : « Complément de connaissances sur les aléas »](#)

Ces documents devront être établis pour la mise en œuvre de la fiche action [FA1.8 «Sensibilisation des acteurs locaux à la notion de résilience des territoires »](#).

Réalisation en interne.

### **Pilotage**

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

### **Échéancier**

Il est intéressant d'avoir ces données pour alimenter la concertation et la réflexion autour de la résilience du territoire. Etant également complémentaire de la fiche action visant à compléter la base de données enjeux, cette tâche sera une des premières à mettre en place par le chargé de mission sur l'année 2020.

### **Coût**

Cette fiche action étant réalisée en interne par l'animateur du STePRiM d'intention, le coût est inclus dans la [FA0.1 « Animation du STePRiM d'intention »](#)

### **Plan de financement**

Inscrit au budget général de la collectivité

Voir [FA0.1 « Animation du STePRiM d'intention »](#)

### **Indicateurs de suivi**

Restitution des cartographies réalisées pour chaque commune de manière individualisée

<b>Axe 4 : Prise en compte du risque dans l'urbanisme</b>	
<b>Action 4.2 : Aléas et facteurs d'accroissement du risque liés à l'urbanisation – gestion des eaux pluviales et assainissement</b>	<b>FA4.2</b>

*Action prioritaire*

### **Territoire concerné**

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

### **Objectifs**

→ Dresser l'inventaire des secteurs où les problématiques eaux pluviales et assainissement sont des facteurs avérés de l'accroissement du risque.

→ Amorcer une réflexion auprès des élus afin d'intégrer ces problématiques pour tendre vers une planification de qualité.

### **Description de l'action**

La réalisation de cette fiche action passe par l'identification, dans un premier temps, avec le concours des maires, des lieux où la problématique eaux pluviales et/ou assainissement est existante. Un atlas de ces zones par communes sera réalisé.

Dans un second temps, l'animateur devra croiser ces données avec les zonages d'aléas pour mettre en évidence les secteurs sensibles.

Des solutions seront recherchées conjointement avec les services municipaux et le service assainissement de la communauté de communes. Des prescriptions seront être émises à ce stade et pourront faire l'objet d'action dans le cadre du STePRiM complet.

### **Conditions de réalisation**

#### **Pilotage**

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

#### **Echéancier**

Il est intéressant d'avoir ces données pour alimenter la concertation et la réflexion autour de la résilience du territoire.

Réalisation prévue pour le quatrième trimestre 2020 et le premier trimestre 2021.

#### **Coût**

Cette fiche action étant réalisée en interne par l'animateur du STePRiM d'intention, le coût est inclus dans la [FA0.1 « Animation du STePRiM d'intention »](#)

### **Plan de financement**

Inscrit au budget général de la collectivité

Voir [FA0.1 « Animation du STePRiM d'intention »](#)

### **Indicateurs de suivi**

Restitution des cartographies réalisées pour chaque commune de manière individualisée.

Restitution d'un listing de dispositif pouvant être mis en œuvre à l'échelle du territoire, sur le plan collectif comme sur le plan individuel.

<b>Axe 5 : Actions et travaux sur les biens visant à réduire leur vulnérabilité</b>	
<b>Action 5.1 : Localisation et définition des enjeux vulnérables du territoire</b>	<b>FA5.1.</b>

*Action prioritaire*

### **Territoire concerné**

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

### **Objectif**

- Avoir une vision objective des enjeux vulnérables sur le territoire ;
- Réaliser des fiches pour chacun des ouvrages public.

### **Description de l'action**

A partir des bases de données aléas et enjeux actualisées, il s'agira de créer un atlas des enjeux stratégiques vulnérables aux risques naturels, (bâtiment publics, ERP, campings...) qu'ils soient publics ou privés. Pour chacun d'entre eux, le risque sera clairement identifié. Cet atlas sera un outil d'aide à la décision dans la priorisation des actions dans le cadre de l'élaboration du StePRiM complet.

La réalisation d'un état des lieux initial des enjeux exposés aux risques naturels permettra le recensement, la cartographie et l'analyse rapide de la vulnérabilité du bâti et des activités s'y trouvant. Cet état initial a vocation d'une part à appuyer la définition des actions de réduction de la vulnérabilité qui sont envisagées, d'autre part à servir de point de référence pour un suivi à long terme des risques (observatoire des enjeux et de la vulnérabilité aux risques) et enfin à servir de base aux analyse économiques futures.

Les actions de réduction de la vulnérabilité seront chiffrées pur étudier la possibilité de leur mise en œuvre dans le cadre du STePRiM complet. En complément, pour permettre le déploiement des dispositifs de réduction de la vulnérabilité pour les enjeux prioritaires, le chargé de mission STePRiM étudiera les montages juridiques possibles et les dispositifs contractuels et financiers existants.

### **Conditions de réalisation**

Il est nécessaire de disposer de l'ensemble des données aléas et enjeux afin de pouvoir effectuer le croisement de manière pertinente.

La réalisation de cette action doit être effective pour le lancement des phases de concertation/sensibilisation. En effet, les résultats provenant de cette fiche action viendront alimenter la concertation et aider à l'élaboration du programme d'action. Cette fiche action sera donc réalisée au 1<sup>er</sup> semestre 2021.

Les fiches actions FA1.1, FA1.2, FA1.4 doivent être réalisées pour disposer de données à jour. Elle doit être réalisée pour le bon déroulement des fiches action :

- *F.A.1.10 : « Analyse de la pertinence économique d'actions de protection contre les aléas de montagne. »*

- FA.1.6 : « Constitution d'une liste d'action de gestion des risques naturels en montagne »
- FA.1.8 : « Sensibilisation des acteurs locaux à la notion de résilience des territoires »

### **Pilotage**

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

### **Échéancier**

Lancement de l'étude prévu au 1<sup>er</sup> semestre 2021.

### **Coût**

Cette fiche action étant réalisée en interne par l'animateur du STePRiM d'intention, le coût est inclus dans la [FAO.1 « Animation du STePRiM d'intention »](#)

### **Plan de financement**

Inscrit au budget général de la collectivité

Voir [FAO.1 « Animation du STePRiM d'intention »](#)

### **Indicateurs de suivi**

Cartographie des biens exposés aux risques naturels.

Priorisation des actions.

<b>Axe 6 : Travaux de protection active</b>	
<b>Action 6.1. : Elaboration d'un plan d'entretien de la végétation des torrents</b>	<b>FA6.1.</b>

*Action prioritaire*

### **Territoire concerné**

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance.

### **Objectifs**

→ Réaliser un plan d'entretien de la végétation des torrents.

### **Description de l'action**

Le transfert de la compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018 a permis à la collectivité de se doter d'un diagnostic (réalisé par le service RTM de l'ONF05) de l'ensemble des ouvrages et de leurs états ainsi que de l'état du cours d'eau en général, notamment du point de vue de la végétation. Les visites de site, par le chargé de mission ont révélées une absence quasi systématique d'entretien de la végétation au sein des torrents. Cette végétation, omniprésente, représente une source importante d'embâcles potentiels et autant de dégâts associés. De plus, de nombreux ouvrages disparaissent littéralement sous la végétation, cette dernière créant des désordres sur les maçonneries et conduisant à un mauvais fonctionnement de l'ouvrage, voir à son désagrègement.

Si la collectivité peut procéder à de l'entretien sur les parties communales des cours d'eau, ce n'est pas le cas sur les parcelles privées.

Cette action se propose de créer un plan d'entretien de cette végétation, avec un roulement pluriannuel afin de maintenir la bonne capacité de transit des matériaux et limiter les dégâts sur les ouvrages.

Une Déclaration d'Intérêt Général sera incluse dans la réalisation de cette fiche.

### **Conditions de réalisation**

La réalisation du plan d'entretien se fera en interne, par l'agent en charge d'animer le StePRiM. Il est nécessaire de le réaliser car des actions annuelles d'entretien de la végétation seront à prévoir, grevant le budget de la collectivité. Il semble donc intéressant de l'avoir pour la concertation sur l'établissement du programme d'action.

### **Pilotage**

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance.

### **Échéancier**

La déclaration d'intérêt générale étant une procédure longue, cette action sera lancée en parallèle des autres dès la labellisation du territoire.

## **Coût**

Cette fiche action étant réalisée en interne par l'animateur du STePRiM d'intention, le coût est inclus dans la [FA0.1 « Animation du STePRiM d'intention »](#)

## **Plan de financement**

Inscrit au budget général de la collectivité

Voir [FA0.1 « Animation du STePRiM d'intention »](#)

## **Indicateurs de suivi**

Rendu du plan d'entretien.

<b>Axe 6 : Travaux de protection active</b>	
<b>Action 6.2. : Etude des rases et ravins sans exutoire sur le territoire Durancien</b>	<b>FA6.2.</b>

*Action prioritaire*

### **Territoire concerné**

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance.

### **Objectifs**

- Réaliser l'étude hydraulique de quatre rases actives (Une rase est une ravine ou un ravin, sec la plus part du temps, qui canalise des écoulements liés à des épisodes pluvieux et orageux très localisés/ notion de cours d'eau intermittent) ;
- Réaliser des études préliminaire pour ces même rases en vue d'alimenter la concertation vers le STePRiM complet.

### **Description de l'action**

Le territoire Durancien est parcouru de nombreuses rases. Les rases, si elles sont sèches la majeure partie de l'année, elles restent néanmoins des cours d'eau. Certaines d'entre elle sont même identifiées comme des cours d'eau au titre de l'application de la loi sur l'eau sur notre territoire, comme le ravin des Gorges. Avec l'augmentation de l'urbanisation et le développement des transports, certaines d'entre elles ont perdu leurs exutoires naturels, débouchant au sein même des bourgs et villages. C'est le cas de la rase des Vignes, à Rousset, de la Rase des Diochres, à Espinasses et des rases de Gouitrouse et des Seigneurs, à Remollon. Elles provoquent, aujourd'hui régulièrement des inondations et leurs matériaux viennent se déverser dans les villages et sur les routes lors de phénomènes.

L'action consiste à lancer des études hydrauliques, préalables à toute réflexion et pourquoi pas, en fonction de leur conclusion, le lancement d'études préliminaires, permettant de vérifier les faisabilité réglementaire, technique et financière de ces projets dans le but d'alimenter la concertation locale, vers le STePRiM complet.

### **Conditions de réalisation**

La réalisation de ces études sera confiée à un bureau d'étude extérieur.

Elles peuvent débuter dès le lancement du programme STePRiM d'intention, l'objectif étant qu'elles soient réalisées avant le lancement du bilan et viennent alimenter la concertation pour l'élaboration du programme complet.

### **Pilotage**

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance.

### **Échéancier**

Lancement dès la labellisation du territoire, mars 2020.

## Coût

Opération	Coût
<b>Coût total de la fiche action</b>	<b>20 000€</b>
Etude hydraulique et étude préliminaire rase des Vignes	5 000 €
Etude hydraulique et étude préliminaire rase des Diochres	5 000 €
Etude hydraulique et étude préliminaire rase de Gouitrouse	5 000 €
Etude hydraulique et étude préliminaire rase des Seigneurs	5 000 €

## Plan de financement

Inscrit au budget général de la collectivité.

Montants éligibles au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FC TVA) dans la mesure où ils seront suivis de travaux.

Dépenses		Recettes	
Actions	HT	Intitulés	HT
Etude hydraulique et étude préliminaire rase des Vignes	5 000 €	Financement Etat dans le cadre du StePRiM d'intention (50%)	10 000 €
Etude hydraulique et étude préliminaire rase des Diochres	5 000 €		
Etude hydraulique et étude préliminaire rase de Gouitrouse	5 000 €	<b>TOTAL</b>	<b>10 000 €</b>
Etude hydraulique et étude préliminaire rase des Seigneurs	5 000 €	Autofinancement (50%)	10 000 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>20 000 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>20 000 €</b>

## Indicateurs de suivi

Rendu des études.

<b>Axe 7 : Travaux de protection passive</b>	
<b>Action 7.1 : Réalisation de l'Étude de Danger du système d'endiguement du torrent du Devezet</b>	<b>FA7.1.</b>

*Action prioritaire*

### **Territoire concerné**

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

### **Objectifs**

- Réaliser l'étude de danger du système d'endiguement le torrent du Devezet, sur la commune de Montgardin, commune couverte par un PPRn.
- Utiliser les conclusions pour la programmation et la hiérarchisation des actions STePRiM complet.

### **Description de l'action**

Dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI, la collectivité possède un diagnostic des cours d'eau et des ouvrages attenants à jour. Le torrent du Devezet traverse des zones fortement urbanisées (zones résidentielles, zones d'activité, crèche, RN94...) à l'échelle du territoire. Il s'agit d'un secteur sensible, identifié comme prioritaire par l'exercice de la compétence GEMAPI. L'étude de danger est le premier pas vers la classification du système d'endiguement au sens du décret n° 2015-526 du 12 mai 2015.

Par cette étude de danger, la collectivité souhaite disposer d'informations plus précises non seulement sur les volets aléas, enjeux et dispositifs de protection, mais également pour la situation de crise (chaîne d'intervention d'urgence).

Les informations issues de cette étude alimenteront la concertation avec les acteurs locaux lors des diverses thématiques abordées par le STePRiM d'intention.

### **Conditions de réalisation**

La réalisation de cette étude étant longue, elle sera lancée dans les tous premiers temps du STePRiM, de manière à pouvoir intégrer ses conclusions dans la programmation et la hiérarchisation du STePRiM complet.

Elle est complémentaire des fiches action [FA1.4](#), [FA1.6](#), [FA1.7](#), [FA1.8](#), [FA3.1](#) et [FA4.1](#)

### **Pilotage**

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

### **Échéancier**

Lancement de l'étude de danger prévu dès la labellisation du territoire, pour un rendu espéré fin du 1er trimestre 2021.

## Coût

Opération	Coût
Coût total de la fiche action	30 000 €

## Plan de financement

Inscrit au budget général de la collectivité.

Montants éligibles au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FC TVA) dans la mesure où ils seront suivis de travaux.

Dépenses		Recettes	
Actions	HT	Intitulés	HT
Etude de Danger du système d'endiguement du torrent du Devezet	30 000 €	Financement Etat dans le cadre du StePRiM d'intention (50%)	15 000 €
		<b>TOTAL</b>	<b>15 000 €</b>
		Autofinancement (50%)	15 000 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>30 000 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>30 000 €</b>

## Indicateurs de suivi

Rendu des études

Présentation aux élus locaux.

<b>Axe 6 : Travaux de protection active</b>	
<b>Action 7.2. : Réalisation du plan de gestion du transport solide et des risques d'inondation du torrent du Saint Pancrace</b>	<b>FA7.2.</b>

*Action prioritaire*

### **Territoire concerné**

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

### **Objectifs**

- Etude du transport solide du torrent du Saint Pancrace et propositions d'aménagements pour la prévention du risque torrentiel (inondations et érosion).
- Réaliser le plan de gestion du torrent du Saint Pancrace, sur la commune de La Bâtie-Neuve, comprenant notamment l'entretien de la végétation.
- Utiliser les conclusions pour la programmation et la hiérarchisation des actions STePRiM complet.

### **Description de l'action**

Dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI, la collectivité possède un diagnostic des cours d'eau et des ouvrages attenants à jour. Le torrent du Saint Pancrace traverse des zones fortement urbanisées (zones résidentielles) à l'échelle du territoire. Il s'agit d'un secteur sensible, identifié comme prioritaire pour l'exercice de la compétence GEMAPI.

Cette étude comprendra une analyse hydromorphologique du torrent. Elle viendra en complément à l'étude hydraulique réalisé par la commune en 2008 et permettra d'évaluer l'intérêt actuel de la réalisation d'une plage de dépôt (proposé dans l'étude de 2008). Des propositions d'aménagement (confortement, réaménagement du lit, profils en long objectifs) sont attendues, pré dimensionnées et pré chiffrée.

Cette étude est nécessaire à la hiérarchisation des actions du futur STePRiM complet.

### **Conditions de réalisation**

L'étude sera lancée dans les tous premiers temps du STePRiM, de manière à pouvoir intégrer ses conclusions dans la programmation et la hiérarchisation du STePRiM complet.

Elle est complémentaire est fiches action FA1.4, FA1.6, FA1.8, FA3.1 et FA4.1

### **Pilotage**

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

### **Échéancier**

Lancement de l'étude prévu dès la labellisation du territoire, pour un rendu espéré fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

## Coût

Opération	Coût
Coût total de la fiche action	10 000 €

## Plan de financement

Inscrit au budget général de la collectivité.

Montants éligibles au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FC TVA) dans la mesure où ils seront suivis de travaux.

Dépenses		Recettes	
Actions	HT	Intitulés	HT
Plan de Gestion du torrent du Saint Pancrace	10 000 €	Financement Etat dans le cadre du StePRiM d'intention (50%)	5 000 €
		<b>TOTAL</b>	<b>5 000 €</b>
		Autofinancement (50%)	5 000 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>10 000 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>10 000 €</b>

## Indicateurs de suivi

Rendu des études

Présentation aux élus locaux.